



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élargissement

Question écrite n° 55673

Texte de la question

Mme Nicole Feidt demande à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes quels engagements ont été demandés à la Turquie, dans le cadre de ses relations présentes et futures avec l'Union européenne, pour que cesse l'occupation militaire turque dans une partie de l'île de Chypre.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre délégué chargé des affaires européennes sur les relations entre l'Union européenne et la Turquie. Au Conseil européen d'Helsinki, en décembre 1999, l'Union européenne a rappelé que le respect des critères politiques fixés à Copenhague constituait une condition préalable à l'ouverture de négociations d'adhésion avec ce pays et que son adhésion était subordonnée au respect de tous ces critères. La reconnaissance de son statut de pays candidat a été accompagnée par la mise en place d'une stratégie de pré-adhésion pour la Turquie. Celle-ci comporte un dialogue politique renforcé, axé sur les progrès à accomplir pour répondre aux critères politiques fixés pour l'adhésion, en particulier pour ce qui est de la question des droits de l'homme, et du soutien au règlement de la question chypriote sous l'égide du secrétaire général des Nations unies. L'instrument principal de cette stratégie de pré-adhésion est le partenariat pour l'adhésion, qui a fait l'objet d'un accord politique, à la fin de la présidence française de l'Union européenne, avant d'être adopté formellement le 8 mars 2001. L'Union y a assigné à la Turquie, comme priorité de court terme - c'est-à-dire comme devant être « réglée » ou avoir « suffisamment progressé » d'ici à la « fin 2001 » -, d'apporter « conformément aux conclusions du Conseil européen d'Helsinki et dans le contexte du dialogue politique », un « soutien ferme aux efforts déployés par le secrétaire général des Nations unies pour faire aboutir le processus visant à trouver une solution globale au problème chypriote ». Le partenariat précise que la réalisation des priorités qui y figurent conditionnera le niveau de l'aide accordée et l'ouverture de négociations. Le soutien aux efforts du secrétaire général des Nations unies en vue d'un règlement de la question chypriote figure donc au tout premier plan des engagements demandés à la Turquie dans le cadre de la mise en place de sa stratégie de pré-adhésion. L'Union européenne ne manque pas de le rappeler à l'occasion de ses contacts avec les autorités de ce pays.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Feidt](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55673

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7232

Réponse publiée le : 22 octobre 2001, page 6051